Image not found or type unknown

Existence et nature de la voie de recours.

Par **noujtoul**, le **21/04/2016** à **16:54**

Question de procedure civile.
Premiere instance:
La partie demanderesse sollicite une indemnisation. La Partie Defenderesse souleve une fin de non-recevoir (defaut de qualite pour agir). Le Jugement fait droit a l'exception.
Appel:
La Partie Demanderesse fait appel et conclue
au fond. La Partie Defenderesse maintient sa fin de non recevoir et conclue subsidiairement au fond.
L'Arret dans son corps examine la question de la recevabilite, conclue par l'affirmative et fait droit en consequence a la demande d'indemnite. Toutefois dans son dispositif l'Arret ne statue pas sur la recevabilite et se contente de faire droit a la demande.
Est-ce une omission de statuer ?
Ceci peut-il justifier un Pourvoi en Cassation ou ne peut-on user que de la voie de la Requete a la Juridiction d'Appel ?
Quelle pourrait etre l'eventuel motif recevable de Pourvoi en Cassation dans ce cas ?
Merci par avance de vos suggestions.
(Bien evidemment, nous sommes pour l'Intime...!)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés